



Option Côtière	Durée total de la Formation et examen 2 jours soit 16 h de formation + 1 h examen théorique en présence du moniteur
Cours côtier	14 h à 16 h de formation en présence du Moniteur dans nos locaux
Cours pratique	2 heures de pratique à la barre ou 4 h (2 h + 2 h écoute pédagogique) sur le Barracuda 8
Examen théorique	Dans une salle des Affaires Maritime (horaire fourni quels jours avant la session d'examen)
Option eaux intérieures	Durée total de la Formation et examen 2 jours soit 16 h de formation + 1 h examen théorique en présence du moniteur
Cours eaux Intérieures	14 h à 16 h de formation en présence du Moniteur dans nos locaux
Cours pratique	2 heures de pratique à la barre ou 4 h (2 h + 2 h écoute pédagogique) sur le Barracuda 8
Examen théorique	Dans une salle des Affaires Maritime (horaire fourni quels jours avant la session d'examen)
Option Côtière Pour détenteur du permis eaux intérieures	Durée total de la Formation et examen 1 jours soit 8 h de formation + 1 h examen théorique en présence du moniteur
Cours côtier	8 h de formation en présence du Moniteur dans nos locaux
Cours pratique	Dipensé de la pratique (présenter l'original du permis eaux intérieures)
Examen théorique	Dans une salle des Affaires Maritime (horaire fourni quels jours avant la session d'examen)
Option eaux intérieures Pour détenteur du permis Côtière	Durée total de la Formation et examen 1 jours soit 8 h de formation + 1 h examen théorique en présence du moniteur
Cours permis eaux intérieures	8 h de formation en présence du Moniteur dans nos locaux
Cours pratique	Dipensé de la pratique (présenter l'original du permis Côtière)
Examen théorique	Dans une salle des Affaires Maritime (horaire fourni quels jours avant la session d'examen)
Permis Hauturier Pour détenteur du permis Côtière	Durée total de la Formation et examen 16 h de cours avec formateur diplômé capitaine 500
Cours hauturier	2 formules: 1. 2 lundi avant la date examen choisie 2. Mardi au vendredi sur 2 semaines de 18 h a 20 h
Examen théorique	1h 30 Dans une salle des Affaires Maritime (horaire fourni quels jours avant la session d'examen)